

Campagne d'analyses de fruits et légumes provenant de jardins privés

Le Service de protection de la consommation (SPCo) a pour mission principale de protéger la santé des consommateurs par la surveillance de la qualité des denrées alimentaires. Dans ce sens, nous contrôlons quotidiennement les résidus de pesticides et autres produits de traitements dans les denrées alimentaires et particulièrement, dans les fruits et légumes frais vendus dans le commerce.

Avec ce même objectif, et dans le cadre de notre rôle de service public, nous avons étendu notre activité en offrant nos compétences aux personnes cultivant des fruits et des légumes destinés à leur propre consommation.

De juin à fin août, nous avons donc proposé d'analyser gratuitement les fruits et légumes frais de jardins privés afin de contrôler les éventuels résidus dans ces produits et s'il existe un danger pour la santé des gens les consommant.

Il ne s'agissait en aucun cas d'un contrôle à caractère légal, mais d'un moyen d'informer les propriétaires de jardins privés sur leurs pratiques en matière de traitements phytosanitaires. Nous pensons effectivement qu'il peut exister un risque pour la santé si des personnes consomment toute ou partie de l'année des fruits ou légumes contenant des résidus importants de pesticides liés à un traitement inapproprié en cours de culture.

Pour cela, nous avons d'une part pris contact avec la fédération genevoise des jardins familiaux et d'autre part diffusé un communiqué de presse qui a été relayé début juillet par la plupart des journaux du canton.

Durant ces deux mois, dix personnes seulement ont profité de cette offre et sont venues déposer des fruits et légumes au SPCo pour un total de 28 échantillons.



Cinq échantillons contenaient des résidus de pesticides ou de cuivre, mais dans des teneurs largement inférieures aux normes légales suisses. La consommation de ces denrées ne pose donc aucun problème toxicologique.

Nous expliquons le faible nombre de demandes d'analyse par le fait que les jardiniers amateurs soit sont très sensibilisés par ce problème et n'utilisent pas de produits phytosanitaires, soit emploient des pesticides mais sous estiment très fortement la rémanence de ces substances et le danger lié à leur consommation régulière.

Septembre 2003 - Service de Protection de la Consommation - Direction Générale de la Santé - DASS

Pour tout renseignement : Patrick Edder
Service de Protection de la Consommation